RCS : BRIVE LA GAILLARDE
Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00176
Numéro SIREN : 437 892 011
Nom ou dénomination : S.T.

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2017 sous le numéro de dépôt 478

Greffe du tribunal de commerce de BRIVE
6 RUE SAINT BERNARD
BP 60431
19312 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX
Tél 0555177676

VIRICEL ET CONSEILS
31 AV Albert Raimond
42270 ST PRIEST EN JAREZ

Vos références MHV/OB
Nos références / CML

BRIVE, le 22 Février 2017

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 437 892 011
Numéro de gestion : 2010 B 00176

Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination : S.T.
Adresse : 6, LA REYNIE
19130 ST AULAIRE

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de BRIVE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt. 478
Date du dépôt: 22/02/2017

- *Acte en date du : 30/12/2016*

 Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

 Décision: Changement de président
 Nomination de M. CLUZEL Alain suite à la démission de Mme CLUZEL Dominique

Le Greffier,

Greffe du Tribunal de Commerce de Brive : dépôt N°478 en date du 22/02/2017

478

« S.T. »
Société par actions simplifiée au capital de 70 000 €
- : -
Siège social : SAINT AULAIRE (Corrèze)
6 La Reynie
- : -
R.C.S. : BRIVE 437 892 011
- : -

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

DES ACTIONNAIRES DU 30 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize

Le trente décembre à onze heures

Au siège social.

Les actionnaires de la société sus-désignée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement sur convocation régulière de la Présidente.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Dominique CLUZEL, Présidente, qui certifie exacte la feuille de présence.

La Présidente constate que l'assemblée totalise actions sur les 8 000 actions émises par la société et qu'en conséquence, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de la Présidente ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Durée des pouvoirs - fixation de la rémunération ;
- Pouvoirs à donner en vue de l'exécution des formalités ;
- Questions diverses.

Puis, elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation ;
- la feuille de présence de l'assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés, les bulletins de vote par correspondance et la liste des actionnaires ;
- le rapport de la Présidente ;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Madame La Présidente rappelle que la liste des actionnaires, le projet des résolutions, ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés visés par le code de commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée et que les documents visés par le code de commerce ont été adressés dans le même délai à ceux des actionnaires répondant aux conditions réglementaires requises qui en avaient fait la demande.

Madame la Présidente indique qu'elle a l'intention de démissionner de ses fonctions de Présidente et qu'il y a donc lieu de procéder à son remplacement.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, accepte la démission de Madame Dominique CLUZEL de ses fonctions de Présidente à compter de ce jour, et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme, à compter de ce jour, en qualité de Président, en remplacement de Madame Dominique CLUZEL, démissionnaire :

. Monsieur Alain CLUZEL
demeurant à SAINT AULAIRE (Corrèze),
6 La Reynie

Né à SAINT ETIENNE (Loire)
le 12 janvier 1953
Cette nomination est faite pour une durée illimitée.

Monsieur Alain CLUZEL exercera ses fonctions dans le cadre des pouvoirs qui lui sont consentis par la loi et les statuts.

Monsieur Alain CLUZEL ici présent et soussigné, accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer ses fonctions de Président de société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale se prononcera ultérieurement sur la rémunération du Président.

En tout état de cause, il aura droit dès son entrée en fonction, au remboursement sur état de ses frais, déplacements et débours, faits en raison ou à l'occasion de ses fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide que toutes les formalités requises par la loi à la suite des résolutions qui précèdent seront faites à la diligence et sous la responsabilité du Président qui pourra se substituer tous mandataires de son choix.

D'autre part, elle confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président ou son mandataire spécial.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par la Présidente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, clos et signé après lecture, par la Présidente de séance, conformément aux dispositions légales.

LA PRESIDENTE DE SEANCE

